



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 04 juin 2021

LETRE D'INFORMATION AUX ÉLUS CORONAVIRUS

POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 04 JUIN 2021



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis mon point de situation précédent.

- 1 – Précision sur l'interdiction de consommation de l'alcool sur la voie publique
- 2 – Protocole relatif à l'organisation de la fête de la musique

1- Précision sur l'interdiction de consommation de l'alcool sur la voie publique

Comme je vous l'indiquais dans mon point précédent, l'arrêté d'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique est reconduit jusqu'au 30 juin 2021.

Pour répondre aux multiples interrogations, je vous précise que les débits de boissons temporaires, types buvettes, sont autorisés par les maires au titre de l'occupation du domaine public et sont considérés comme des terrasses. Ils répondent ainsi au même protocole sanitaire applicable aux cafés et restaurants.

2 – Protocole relatif à l'organisation de la fête de la musique

Dans le cadre de la phase 3 du plan de réouverture annoncé par le Gouvernement, et sous réserve de l'évolution sanitaire, la fête de la musique se tiendra le 21 juin prochain.

Afin de permettre d'organiser l'ensemble des événements festifs prévus à cette occasion dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur, le ministère de la Culture a élaboré un protocole.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19

- Soutien aux entreprises dans le Nord : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Les dispositions suivantes sont ainsi précisées:

- L'ensemble des événements organisés, en salle ou en plein air, se tiendront uniquement en configuration assise afin d'éviter tout regroupement propice à la propagation du virus ;
- La jauge maximale autorisée pour les ERP en salle et en plein air est fixée à 65 % de la capacité d'accueil de l'établissement, dans la limite de 5 000 personnes ;
- Le pass sanitaire sera exigé pour tout événement dépassant les 1 000 spectateurs ;
- Aucune dérogation au couvre-feu, fixé à 23h à compter du 9 juin, ne sera accordée.

Les regroupements sur la voie publique continueront d'être limités à 10 personnes. Ainsi, les concerts qui pourraient se tenir sur la voie publique seront interdits.

Vous trouverez en pièce jointe le protocole.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19

- Soutien aux entreprises dans le Nord : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59